

CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-SUR-VERNISSON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU (procuration de Philippe GILLET), Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Monique PIOT (procuration de Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSELIN (procuration de Stéphanie WURPILLOT), Christine OUTREVILLE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY (procuration de Jean-Loup OUDIN), Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT), Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU), Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSSELIN), Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN), Diane DE BELLESCIZE, Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Christine OUTREVILLE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire Philippe MOREAU déclare la séance du conseil municipal ouverte, et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux suivants sont absents et/ou se sont excusés et ont donné procuration :

- Mme Sophie MALGOURIS (procuration à Monique PIOT)
- M. Philippe GILLET (procuration à Philippe MOREAU)
- M. Charbel EL HANNA
- Mme Stéphanie WURPILLOT (procuration à Frédéric GOSSELIN)
- Mme Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvain GALOPIN)
- Mme Diane DE BELLESCIZE
- M. Jean-Loup OUDIN (procuration à Jean-Jacques ARVY)
- Mme Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)
- M. Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Monsieur le Maire propose de nommer le secrétaire de séance dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Madame Christine OUTREVILLE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Le compte-rendu de la séance en date du 06 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que le **planning 2025 des réunions** du conseil municipal a été transmis aux conseillers. Les séances prévisionnelles du 1^{er} semestre sont prévues les 28 mars, 23 mai et 04 juillet. A la suite du sondage sur les horaires et compte-tenu des réponses, les séances sont maintenues à 20h.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'étude menée avec les services de l'état suite à la labellisation Village d'avenir de la commune, une enquête sur la mobilité va être menée auprès de la population, des entreprises, des utilisateurs de la gare, etc. Monsieur le Maire précise que l'enquête a été transmises à l'ensemble des maires de la communauté de communes, pour diffusion.

DECISIONS prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en vertu des délégations données par le conseil municipal (délibération n° 2021-009 en date du 26 mars 2021), conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°	Objet
2024-059	Demande de subvention au titre du dispositif « En Scène », mis en œuvre par le Département du Loiret / Projet d'accueil du spectacle « Cirqu'à Cyclette » par la compagnie « Double Jeu » : Coût du projet : 490 €
2024-060	Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2025 dédié aux investissements des collectivités en faveur de la préservation de la ressource en eau, auprès du Département du Loiret / Projet de renouvellement d'une canalisation d'eau potable, rue du gué mulet (87 656.64 € HT)
2024-061	Renouvellement des assurances de la Commune à compter du 1 ^{er} janvier 2025 / SMACL Assurances (total annuel de 28 470.70 € TTC)
2024-062	Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2025 dédié aux investissements des collectivités auprès du Département du Loiret / Projet d'aménagements de sécurité rue du 11 novembre (24 920,00 € HT)
2024-063	Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2025 dédié aux investissements des collectivités auprès du Département du Loiret / Projet d'aménagement de trottoirs rue de Vilmorin (26 185,00 € HT)
2024-064	Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable située rue du Gué Mulet / Entreprise VEOLIA (87 656.64 euros HT)
2025-001	Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR-DSIL) Appel à projets 2025 / Projet d'aménagement de la salle du conseil municipal et équipements divers de la mairie
2025-002	Vauvelle / Tampons et bouches à clés pour la rue Pasteur et de la rue du Gué Mulet (8 520 € TTC)
2025-003	Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe / Année 2025 - 252 €
2025-004	Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret / Année 2025 - 110 €
2025-005	Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités du Loiret / Année 2025 - 997 €
2025-006	Agri Paysage / Contrat entretien des espaces verts - Etangs du Gué Mulet 2025 (11 599.20 € TTC)
2025-007	Agri Paysage / Contrat entretien des espaces verts - Stade 2025 (27 363.60 € TTC)

2025-008	Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des communes - ARF Centre-Val de Loire / Année 2025 - 90 €
2025-009	Renouvellement de l'adhésion de la Commune au CNVVF / Année 2025 - 175 €
2025-010	Renouvellement de l'adhésion de la Commune à la SHOL / Année 2025 - 76 €
2025-011	CONCORDIA / Participation financière pour l'accueil d'un chantier international en 2025 - 3 100 € adhésion comprise

Au cours de la présentation, Monsieur le Maire aborde les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales pour contracter une assurance, avec notamment certaines collectivités qui ne peuvent plus assurer leurs bâtiments. Il souligne l'importance de responsabiliser les utilisateurs et les agents, afin de limiter les sinistres qui impactent le coût des assurances.

ORDRE DU JOUR

Aménagement du Territoire

1/ Convention en vue de la création d'un groupement de commandes « Marché 2025 de travaux de voirie » avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais (Délibération n° 2025-001)

Monsieur l'adjoint au maire Jean-François LEFEBURE donne lecture d'un projet de convention entre la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, les communes de Chailly-en-Gâtinais, Châtillon-Coligny, Conflans-sur-Loing, Lorris, Nogent-sur-Vernisson, Noyers, Sainte-Geneviève-des-Bois, Varennes-Changy et ce, en vue de la création d'un groupement de commandes pour la réalisation commune de travaux de création et de renforcement des voiries communales.

Ainsi c'est la communauté de communes qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux, qui se situent en intégralité sur son territoire.

Pour la commune de Nogent-sur-Vernisson, les travaux concernés par cette convention sont l'aménagement de la rue de Vilmorin pour un montant estimatif de 27 485 € HT.

Débats autour de la délibération

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour que la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais assure, dans le cadre de son marché de travaux 2025 de création et de renforcement des voiries, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux restant à la charge de la commune,
- APPROUVE la convention en vue de la création d'un groupement de commandes convention entre la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, les communes de Chailly-en-Gâtinais, Châtillon-Coligny, Conflans-sur-Loing, Lorris, Nogent-sur-Vernisson, Noyers, Sainte-Geneviève-des-Bois, Varennes-Changy,
- AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

2/ Convention de servitudes avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE) pour l'établissement d'une liaison électrique souterraine de 90KV

(Délibération n° 2025-002)

Dans le cadre des travaux de création d'une liaison électrique souterraine de 90 KV entre Châtillon-Coligny et le poste source Les Payolles, situé à Nogent-sur-Vernisson, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de signer une convention de servitudes avec RTE pour la réalisation de ces travaux.

Les terrains concernés par la convention de servitudes sont les suivants :

Sections	N°	Lieux-Dits	Nature
AD / C	CR 18 dit de Châtillon-Coligny à Langesse	Terres de Longiautte	Chemin / Domaine privé
B	CR dit des Billonnais	Grande Métairie	Chemin / Domaine privé
AD	CR dit de Nogent-sur-Vernisson à Cormont	Pièce des Bretons	Chemin / Domaine privé
AD	CR 22 dit des Fourneaux	Les Terres Fortes	Chemin / Domaine privé

La convention de servitudes précise notamment les droits de servitude consentis à RTE et l'indemnité forfaitaire compensatrice de 1 344 € qui sera versée à la commune.

La convention fera l'objet d'un enregistrement en application de l'article 1045 du code général des impôts.

Débats autour de la délibération

Au cours de la présentation, suite à des questions de Monsieur Frédéric Gosselin, Monsieur le Maire précise que les travaux de passage de la liaison souterraine n'ont pas encore été effectués. Monsieur Gosselin s'interrogeant sur un éventuel projet sur le chemin rural reliant la route de Bellevue et la RD2007, Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un chemin non carrossable et qu'une sortie de véhicules sur la route départementale n'est pas possible. Monsieur Sylvain Galopin considère que ce chemin représente le seul accès direct à la route départementale à partir du Baugé et qu'il est dommage de ne pas le carrosser, car cela permettrait de désengorger le centre-ville et la rue de Bellevue. Monsieur le Maire souligne que la circulation n'est pas si importante sur ces axes.

Concernant le passage de la liaison électrique, Monsieur le Maire rappelle que celle-ci a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, et qu'il n'est pas possible de modifier son tracé. Monsieur Galopin revenant sur les possibilités éventuelles de carrossage ou de mise en œuvre de calcaire pour l'aménager, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un chemin rural, et Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-François Lefébure précise que les services techniques y sont déjà intervenus.

En l'absence d'autre question ou remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une voix contre (Sylvain GALOPIN), deux abstentions (Frédéric GOSSELIN et Sandrine GUILLOCHON), et 17 voix pour :

- DONNE son accord pour la signature de la convention de servitudes avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE),
- AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Domaine et Patrimoine

3/ Acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AD 93

(Délibération n° 2025-003)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une négociation pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 93 située rue du Puits, d'une surface de 2 397 m² a été engagée avec l'agence immobilière mandatée par les propriétaires.

La proposition d'acquisition de la commune pour un montant de 3 000 euros a été acceptée.

Monsieur le maire précise que l'acquisition de cette parcelle limitrophe au terrain multisports permettra de d'agrandir les espaces verts autour de cet équipement sportif de proximité, et éventuellement de réaliser quelques aménagements complémentaires pour les habitants du Baugé.

Débats autour de la délibération

Suite à une question sur le prix d'acquisition, Monsieur le Maire rappelle que les terrains non bâtis au Baugé sont désormais inconstructibles.

En l'absence d'autre question ou remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

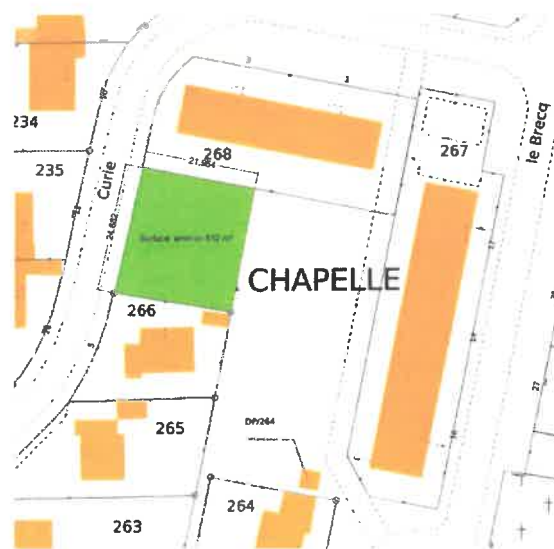
- AUTORISE le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 93, au prix de 3 000 euros,
- AUTORISE le maire à signer l'acte d'acquisition et tout document relatif à cette affaire.

4/ Déclassement d'une partie des espaces verts situés en limite de la rue Curie

(Délibération n° 2025-004)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune entretient actuellement des espaces verts d'une surface assez conséquente, situés pour partie en bordure de la rue Curie.

Cet espace n'étant pas une voie nécessaire à la circulation et entraînant des contraintes d'entretien, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constater sa désaffectation matérielle et son déclassement du domaine public, selon les limites et la contenance indiquées dans le plan ci-après :



Monsieur le Maire précise qu'un géomètre a été saisi pour procéder au bornage de la future parcelle, pour une surface prévisionnelle de 512 m², et pour délimiter les limites entre les propriétés privées et/ou publiques, et la parcelle détachée.

Débats autour de la délibération

Au cours de la présentation, suite à une question de Monsieur Frédéric Gosselin, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'emplacement en bordure de voirie, auparavant occupé par des peupliers qui ont dû être abattus.

En l'absence d'autre question ou remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L 2141-1,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

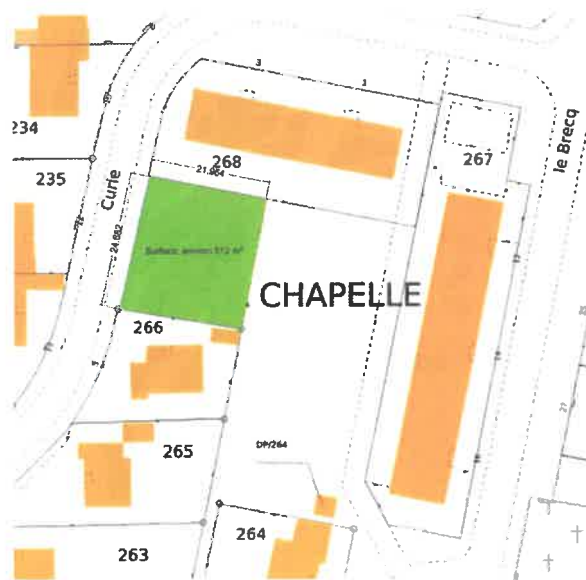
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONSTATE la désaffectation du bien,
- DECIDE du déclassement de cet espace, tel que défini sur le plan ci-dessus, du domaine public communal, et de son intégration dans le domaine privé communal,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5/ Accord de principe pour la cession de la future parcelle rue Curie, et saisine des Domaines

(Délibération n° 2025-005)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder la future parcelle d'une superficie prévisionnelle de 512 m², en bordure de la rue Curie, issue du déclassement d'une partie des espaces verts, selon le plan ci-après :



Monsieur le Maire demande donc au conseil de lui donner un accord de principe pour cette cession.

Débats autour de la délibération

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord de principe pour la cession de la future parcelle d'une superficie prévisionnelle de 512 m², en bordure de la rue Curie, issue du déclassement d'une partie des espaces verts, selon le plan ci-dessus,
- AUTORISE le maire à saisir le service des Domaines, à engager les démarches nécessaires à la cession, et à signer tout document relatif à cette affaire.

6/ Convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire entre le SDIS du Loiret et la Commune

(Délibération n° 2025-006)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les sapeurs-pompiers volontaires (près de 200 000 en France) constituent la clé de voûte de la sécurité civile en France. Les employeurs publics et privés ont la possibilité de conventionner avec le SDIS pour accorder des autorisations d'absence à leurs salariés, leur permettant d'assurer les missions de service public de secours d'urgence.

Monsieur le Maire précise qu'un agent des services techniques communaux est sapeur-pompier volontaire, au CIS de Nogent-sur-Vernisson. Le SDIS propose donc à la commune de formaliser des périodes programmées d'autorisations d'absence pendant son temps de travail, pour qu'il puisse assurer des activités opérationnelles et qu'il participe aux actions de formations préconisées par le SDIS.

Ainsi, en accord avec le SDIS et le fonctionnement des services techniques, il est proposé d'autoriser l'agent à quitter son poste de travail tous les vendredis dans la limite de ses obligations de service et de la viabilité hivernale. L'agent bénéficiera également d'une autorisation d'absence de 5 jours par an pour les formations.

Le temps passé au titre de ces autorisations d'absence (pour les activités opérationnelles et pour les actions de formation) est assimilé à une durée de travail effectif, durant laquelle l'agent bénéficie du maintien intégral de sa rémunération par son employeur.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver le projet de convention fixant les conditions de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire entre le SDIS du Loiret et la commune.

Débats autour de la délibération

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu la loi n° 96-370 du 03 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps des sapeurs-pompiers,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention entre le SDIS du Loiret et la commune de Nogent-sur-Vernisson,
- AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

Finances générales

7/ Garantie d'emprunt à destination d'un organisme de logements sociaux (Valloire Habitat)

(Délibération n° 2025-007)

Madame l'adjointe au maire Dominique Denis expose à l'assemblée que Valloire Habitat a sollicité auprès de la Commune une garantie d'emprunt pour son opération de réhabilitation énergétique d'un de ses logements, situé au 12 rue Georges Bannery.

Le programme de rénovation de ce logement, dont le coût prévisionnel est de 38 537 € HT. Les travaux prévus concernent : isolation des combles, VMC A, PAC Air/Eau chauffage + RTH, radiateurs et distribution.

Afin de financer cette opération, Valloire Habitat va contracter un emprunt de 38 537 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont le contrat de prêt a été transmis aux conseillers.

Valloire Habitat sollicite donc des garanties d'emprunts auprès de deux collectivités :

- Département du Loiret à hauteur de 50 %
- Commune de Nogent sur Vernisson à hauteur de 50 %

Soit une garantie à hauteur de 19 268,50 euros par collectivité garante.

Madame l'adjointe au maire précise qu'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie et leur permet de bénéficier de meilleures conditions de financement.

Les garanties d'emprunt accordées par les collectivités entrent dans la catégorie des engagements hors bilan et n'obèrent pas la capacité d'emprunter des collectivités garantes

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder cette garantie d'emprunt à Valloire Habitat.

Débats autour de la délibération

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Vu le rapport établi par Madame l'adjointe au maire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 167588 en annexe signé entre Valloire Habitat, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

Article 1

L'assemblée délibérante de la commune de Nogent-sur-Vernisson (45) accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 38 537.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 167588 constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 19 268.50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

8/ Demande de subvention auprès de la région Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif Plan isolation inscrit au CRST Gâtinais Montargois 2020-2026

(Délibération n° 2025-008)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé un projet de rénovation et d'extension de l'hôtel de ville, comprenant des travaux visant à améliorer la performance énergétique du bâtiment, avec notamment l'isolation extérieure et le changement des menuiseries.

Ces travaux d'isolation thermique seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de son dispositif Plan Isolation bâtiments publics, inscrit au CRST (contrat régional de solidarité territoriale) du Gâtinais Montargois 2020-2026.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération de principe afin de solliciter une subvention régionale.

Débats autour de la délibération

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire, dans le cadre de son dispositif Plan Isolation bâtiments publics, inscrit au CRST du Gâtinais Montargois 2020-2026,
- AUTORISE le maire à prendre toute décision ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9/ Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus sur l'exercice 2024

(Délibération n° 2025-009)

Madame l'adjointe au maire Dominique DENIS, en charge des finances, rappelle à l'assemblée que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles applicables aux collectivités et à leurs groupements, parmi lesquelles la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Pour l'échelon communal, les indemnités concernées par cet état sont les indemnités de toute nature, perçues au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

- En tant qu' élu au sein du conseil municipal,
- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- Au sein de toute société d'économie mixte / société publique locale.

Ne sont pas concernées les indemnités versées par l'intercommunalité, à qui il revient en effet d'établir son propre état annuel.

Madame l'adjointe au maire présente l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus, et Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de cette présentation.

Débats autour de la délibération

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu la présentation de Madame l'adjointe au maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'obligation d'établir un état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, dans la limite de celle prévue pour l'échelon communal,

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus sur l'exercice 2024, annexé à la présente délibération, qui lui a été transmis avec la convocation à la séance du conseil municipal, et présenté lors de la séance.

10/ Débat sur les orientations budgétaires 2025

(Délibération n° 2025-010)

Madame l'adjointe au maire Dominique DENIS, en charge des finances, rappelle à l'assemblée que le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Son objectif est de renforcer l'information de l'assemblée et de favoriser la démocratie participative de l'assemblée, en organisant un débat sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Commune.

Le débat d'orientations budgétaires repose sur un rapport sur les orientations budgétaires, qui doit contenir à minima les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires avec l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes, précisant les hypothèses d'évolution retenues,
- Les engagements pluriannuels envisagés, et notamment les autorisations de programme en cours ou à créer,
- La structure et la gestion de la dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget primitif.

Conformément au règlement intérieur du conseil municipal, le rapport sur les orientations budgétaires a été transmis aux membres de l'assemblée, avec la convocation à la séance du conseil municipal.

Le rapport présente une analyse de la situation financière de la Commune et précise les grandes orientations 2025 pour le budget primitif principal et le budget primitif annexe.

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Budget principal

Résultats de l'exercice 2024

Section de Fonctionnement			Section d'Investissement		
	2023	2024		2023	2024
Recettes	2 224 272,36 €	2 295 779,56 €	Recettes	710 510,35 €	611 375,59 €
Dépenses	1 829 131,91 €	1 879 321,77 €	Dépenses	589 391,71 €	646 704,19 €
Résultat Exercice	395 140,45 €	416 457,79 €	Résultat Exercice	121 118,64 €	-35 328,60 €
Résultat N-1 reporté	312 808,52 €	307 677,07 €	Résultat N-1 reporté	-271 587,49 €	-150 468,85 €
Résultat cumulé	707 948,97 €	724 134,86 €	Résultat cumulé	-150 468,85 €	-185 797,45 €

Le **compte administratif provisoire 2024** donne les résultats suivants :
En **section de fonctionnement intégrant l'impact de l'inflation**, les frais de fonctionnement incompressibles des services et les orientations budgétaires 2024, le résultat cumulé est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent et s'établit à **724 134,86 €**. Les recettes de fonctionnement ont progressé de 3,17 % (+ 70 506 €), alors que les dépenses de fonctionnement progressent de 2,74 % (soit + 50 190€).
En **section d'investissement**, le résultat cumulé sera déficitaire à hauteur de 185 797,45 €. Les dépenses réalisées ont légèrement augmenté, malgré des projets structurants en cours d'élaboration (liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé, l'extension et la rénovation de la mairie, l'aménagement de la traversée du centre-bourg).

Des opérations de moindre envergure financière ont été menées sur l'exercice : rénovation des berges de l'étang de la chevalerie, aménagement des trottoirs rue curie, aménagement du cimetière (allées), végétalisation de la place de la république, mise en place d'un abri vélo, sonorisation des rues, acquisition d'un tracteur tondeuse, serveur informatique de la mairie, équipements des bâtiments publics, balises individuelles de sécurité, etc.

Les orientations budgétaires 2025 présentées dans le présent rapport ont été élaborées sur une **proposition d'affectation du résultat de fonctionnement établie comme suit** :

Résultat 2024 – montant à affecter :	724 134,86 €
Recettes Fonctionnement 2025 – excédent reporté (c/ 002) :	301 570,93 €
Recettes Investissement 2025 – excédents capitalisés (c/ 1068) :	422 563,93 €

Evolution des niveaux d'épargne

	CA 2023	CA 2024 estimé
Excédent de fonctionnement reporté N-1	312 808,52 €	307 677,07 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 224 272,36 €	2 295 779,56 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 537 080,88 €	2 603 456,63 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 792 987,07 €	1 846 312,09 €
Marge brute ou épargne de gestion	744 093,81 €	757 144,54 €
Frais financier DF chapitre 66	36 144,84 €	33 009,68 €
Epargne brute	707 948,97 €	724 134,86 €
Capital de la dette DI chapitre 16	148 657,07 €	149 523,46 €
Epargne nette	559 291,90 €	574 611,40 €

Légère hausse des niveaux d'épargne en 2024 compte-tenu de l'évolution plus rapide des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement.

L'**épargne brute**, qui correspond au **résultat de la section de fonctionnement 2024** qui sera à affecter sur l'exercice 2025, s'établit à **724 134,86 € (soit + 16 186 € environ)**.

L'**épargne nette**, qui correspond aux **marges de manœuvre en matière d'investissement après remboursement du capital de la dette**, augment légèrement et s'établit à **574 611,40 €**.

Etat de la dette

	CA 2023	CA 2024
Capital restant dû au 01/01/N	1 607 220,75 €	1 458 563,68 €
Remboursement capital de la dette	148 657,07 €	149 273,46 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	1 458 563,68 €	1 309 314,85 €
Variation de l'encours		
Encours de la dette en € / habitant	558,41 €	502,61 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	0,66	0,58
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,06	1,81

Les **emprunts contractés par la commune** correspondent à trois opérations d'équipement :

- construction de la médiathèque : emprunt de 500 000 €
- construction de l'école élémentaire : total des emprunts de 1 200 000 €
- construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 000 €

À la clôture de l'exercice 2024, l'encours de la dette s'établit à **502,61 € par habitant**, en deçà du niveau moyen des communes de même strate (700 € par habitant).

Sur l'exercice 2025, la dette en capital à rembourser sera de 149 908,03 €.

Les intérêts de la dette seront en baisse à 30 000 €, en raison de la baisse du taux du livret A sur lequel sont adossés les emprunts contractés pour l'école élémentaire.

Les investissements réalisés depuis le début du mandat s'effectuent sur fonds propre, permettant le **désendettement progressif de la commune**.

Orientations budgétaires 2025 du budget principal

Section de fonctionnement

La **section de fonctionnement du budget primitif** est construite autour d'orientations budgétaires reflétant les choix de l'équipe municipale, tout en intégrant les impacts de l'inflation sur les charges à caractère général, les frais de fonctionnement incompressibles des services et bâtiments communaux, et les mesures catégorielles sur les frais de personnel.

La section s'équilibre à hauteur de **2 537 649,47 €**, en prenant en compte un excédent reporté N-1 de 301 570,93 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitres budgétaires	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Chap 011- Charges à caractère général	801 535,00 €	707 398,61 €	821 435,00 €
Chap 012- Charges de personnel	1 058 000,00 €	982 960,83 €	1 076 000,00 €
Chap 014- Atténuation de produits	16 000,00 €	1 018,00 €	10 000,00 €
Chap 65- Autres charges de gestion courante	150 000,00 €	121 328,75 €	147 000,00 €
Chap 66- Charges financières	40 000,00 €	33 009,68 €	31 500,00 €
Chap 67- Charges exceptionnelles	5 538,21 €	0,00 €	3 137,87 €
Chap 68- Dotations aux provisions	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Chap 042- Op d'ordre de transfert entre sections	13 525,00 €	32 605,90 €	27 576,60 €
Chap 023- Virement à la section d'investissement	275 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €
Total Dépenses de fonctionnement	2 360 598,21 €	1 876 321,77 €	2 537 649,47 €

En plus des charges liées au fonctionnement des services (frais de fonctionnement des bâtiments, contrats de prestations, etc.), les **dépenses prévisionnelles** prennent donc en compte les orientations suivantes :

Services de proximité à la population

- Recours au personnel saisonnier pour renforcer l'action des services techniques sur la période estivale
- Maintien de l'engagement de l'équipe municipale concernant un service de police municipale composé de 2 agents, afin de poursuivre le développement d'une police de proximité
- Poursuite de la modernisation de la gestion quotidienne des services (outils de dématérialisation, etc.)
- Conventionnement avec le SDIS du Loiret pour la mise à disposition d'un agent des services techniques au centre d'incendie et de secours de la Commune

Politique culturelle

Médiathèque communale avec la pérennisation des budgets d'acquisition de documents et de la ludothèque, et le maintien de la gratuité de l'accès tant pour les nogentais que pour les habitants des communes limitrophes (562 inscrits à la médiathèque répartis comme suit : 254 enfants et 308 adultes, représentant 388 nogentais et 174 hors commune ; hausse des inscrits par rapport à 2024 avec 59 nouveaux inscrits, répartis comme suit : 27 enfants et 32 adultes, représentant 41 nogentais et 18 hors commune)

- Poursuite du développement des animations à destination de la petite enfance et du public scolaire à la médiathèque, mais aussi des actions culturelles tout public (expositions, concours photo, spectacle vivant, ciné mon village, etc.) soit à la médiathèque soit dans d'autres espaces publics
- Réflexion sur la mise en œuvre de la Micro-Folie à la médiathèque communale

Politique Enfance Jeunesse

- Réflexion autour du recrutement d'un coordonnateur enfance-jeunesse
- Organisation des services scolaires et périscolaires, avec une réflexion sur l'extension du taux d'encadrement sur la garderie périscolaire du matin très fréquentée par les familles, et avec le maintien des taux d'encadrement sur la garderie périscolaire du soir et sur la pause méridienne, et le nombre d'ETP à l'école maternelle (3,45 ETP)
- Maintien du nombre d'agents (3,45 ETP) à l'école maternelle, en fonction du nombre de classes et du projet d'accueil des toutes petites sections
- Restauration scolaire avec des menus comportant 25% de composants bio et 25 % de repas végétarien pour tous, et poursuite de la tarification sociale « cantine à 1 euro » pour les familles les plus modestes, avec une extension du dispositif de tarification à la 2^{ème} tranche de facturation
- Participation de la commune au projet de classe découverte de l'école élémentaire (4 classes) pour un budget de 20 000 €

Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, notamment à destination des jeunes

- Accueil et formation de deux apprentis au sein des services communaux dans les domaines de la petite Enfance et des espaces verts (budget global salaires et frais de formation de 21 000 €)
- Poursuite de l'accueil d'un chantier Jeunes International avec Concordia (budget de 3 000 €, hors matériaux à fournir pour le chantier)
- Accueils réguliers de stagiaires dans l'ensemble des services communaux
- Participation annuelle au DUO DAY
- Conventionnement pour l'accueil de TIG (Travail d'intérêt général) aux services techniques en collaboration avec le SPIP
- Maintien de la subvention annuelle versée au C.C.A.S., à 18 000 euros, pour ses actions, notamment à destination du public jeune (logement partagé, pass'permis, etc.)

Environnement et Transition écologique

- Végétalisation des espaces publics, sauvegarde des trames bleues et vertes et mise en œuvre de la Charte de l'arbre
- Investissement global sur les espaces verts, dont une externalisation avec des contrats d'entretien pour le stade et pour le site de l'espace des étangs (budget de 40 000 €)
- Candidature pour la 2^{ème} fleur du label « Villes et Villages fleuris »
- Ecopâturage sur la zone humide de l'étang du gué mulet, avec mise en place en 2025 d'un abri pour les animaux suite à la rigueur de l'hiver 2024-2025
- Poursuite des projets tutorés avec la classe BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) du LEGTA des Barres
- Réflexion en cours sur la candidature pour le classement du site de l'étang du gué mulet en zone ENS (Espace Naturel Sensible)
- Réflexion en cours sur la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics, afin d'organiser une autoconsommation et de réaliser des économies d'énergies

Soutien du tissu associatif avec le maintien des niveaux de subvention et l'aide exceptionnelle à la prise en charge des frais sacem

Précision sur la construction budgétaire de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent une augmentation du virement à la section d'investissement (chap 023) qui est proposé à hauteur de 420 000 euros (275 000 euros en 2024).

Cette augmentation du virement est rendue possible par la reprise de la provision de 100 000 euros en recettes (chap 78). Cette provision a été constituée depuis le début du mandat, afin de permettre le financement des dépenses d'investissement liées au projet de mandat.

Recettes de fonctionnement

Chapitres budgétaires	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Chap 013- Atténuations de charges	10 000,00 €	4 783,13 €	10 000,00 €
Chap 70- Produits des services	114 395,00 €	140 793,76 €	127 180,00 €
Chap 73- Impôts et taxes	467 493,14 €	514 977,79 €	487 565,54 €
Chap 731- Fiscalité locale	951 500,00 €	999 057,84 €	992 500,00 €

Chap 74- Dotations et participations	469 833,00 €	546 538,67 €	480 333,00 €
Chap 75- Autres produits de gestion courante	38 000,00 €	62 089,24 €	38 000,00 €
Chap 77- Produits spécifiques	0,00 €	1 996,00 €	0,00 €
Chap 78- Reprises amort., dépréciations, provisions	0,00 €	291,96 €	100 000,00 €
Chap 042- Op d'ordre de transfert entre sections	1 700,00 €	0,00 €	500,00 €
R002- Excédent reporté N-1	307 677,07 €	307 677,07 €	301 570,93 €
Total Recette de fonctionnement (cumulé avec N-1)	2 360 598,21 €	2 603 456,63 €	2 537 649,47 €

Les **recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement** s’articulent principalement autour des trois grandes masses suivantes :

Recettes fiscales (66 % des ressources de la section hors résultat reporté) > **1 480 064,54 €**
 Principales recettes de fonctionnement, le budget prévisionnel prend en compte la **hausse des bases prévisionnelles d’imposition de 1,7 %** annoncée dans la loi de finances 2025 (+3,8 % sur l’exercice 2024), **avec une proposition de maintien des taux communaux sur la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie** sur lequel le conseil devra se prononcer, soit une évaluation provisoire du produit attendu à hauteur de 815 000 €.
 Depuis 2024, la règle de lien entre les différentes taxes locales a été assouplie, et permet désormais à la commune d’agir de façon distincte sur le taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires (qui était figé depuis 2017 et la réforme de la taxe d’habitation) sans répercussion sur les taux de taxe foncière. Le conseil devra se prononcer sur l’utilisation de cet assouplissement de la règle de lien entre les différentes taxes, dont le calcul 2025 sera communiqué en même temps que les bases prévisionnelles d’imposition, courant mars 2025.

Taxes locales	Taux proposés	Moyenne nationale	Moyenne Départementale
Taxe foncière (bâti)	31,88	38,28	47,57
Taxe foncière (non bâti)	28,46	50,44	46,11
Taxe d’habitation	11,81*	22,98	21,85

Les recettes fiscales comprennent également la taxe sur les pylônes électriques (119 500 €), la taxe sur la consommation finale d’électricité (55 000 €), l’attribution de compensation versée par la communauté de communes (427 565,54 €), la taxe additionnelle aux droits de mutation (40 000 €).

Recettes liées aux dotations, participations et subventions de fonctionnement (22 % des ressources de la section hors résultat reporté) > 480 333 €
 Ces recettes sont principalement composées par les dotations de l’Etat à la commune, et notamment par la dotation forfaitaire (125 000 €), la dotation de solidarité rurale (165 000 €), ou encore la dotation de compensation des exonérations de TF liées de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (150 000 €)
 Sont également comprises les recettes de fonctionnement permettant à l’équipe municipale de financer certaines orientations politiques, par exemple :
 - aide de l’état pour la tarification sociale de la restauration scolaire « cantine à 1 € » (aide de 3 € par repas facturé à 1 €, soit environ 10 000 € / an)
 - dotation de l’état pour le service des cartes d’identité et passeports, qui permet le financement d’heures complémentaires pour le service (prime annuelle fixe de possession 9 000 € + prime éventuelle de productivité selon nombre de titres réalisés en année N-1)
 - aide de la CAF du Loiret pour le fonctionnement de la garderie périscolaire (en moyenne 3 000 €)
 - aide du Département du Loiret pour la mise en œuvre d’une programmation culturelle de proximité (1 500 €)

Recettes liées aux services et au domaine (6 % des ressources de la section, hors résultat reporté) > 127 180€
 L’évaluation de ces recettes propres concerne les services aux familles (garderie et restaurant scolaire), les locations de salle, les concessions dans le cimetière, etc.
 Les tarifs principaux communaux ont été révisés en décembre 2024, pour prendre en compte la hausse des frais de fonctionnement (fluides / électricité). Les tarifs des services aux familles ont été révisés à la rentrée scolaire 2024-2025, avec

le maintien de la facturation de la garderie au ¼ d'heure pour répondre aux attentes des usagers, et l'élargissement de la tarification sociale de la cantine à 1 € à la 2^{nde} tranche de facturation aux familles, basée sur les quotients familiaux. Sont également comprises les recettes liées à la mutualisation et à la mise à disposition des services et bâtiments, auprès de la communauté de communes, des communes limitrophes, ou du CFA Est Loiret.

Section d'investissement

La **section d'investissement du budget primitif** est construite autour d'orientations budgétaires reflétant le projet de mandat de l'équipe municipale, auxquels s'ajoutent les investissements nécessaires au fonctionnement des équipements et services communaux. La section s'équilibre à **1 417 382,49 €**.

Dépenses d'investissement

Chapitres budgétaires	BP 2024	CA 2024	RàR 2024	BP 2025
Chap 20- Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	30 501,25 €	10 501,92 €	81 583,92 €
Chap 204- Subventions d'équipement	5 000,00 €	0,00 €		0,00 €
Chap 21- Immobilisations corporelles	231 938,40 €	126 650,64 €	37 651,12 €	241 501,12 €
Chap 23- Immobilisations en cours	392 546,24 €	292 951,03 €		757 000,00 €
Chap 16- Emprunts et dettes assimilées	150 300,00 €	149 523,46 €		151 000,00 €
Chap 040- Op d'ordre de transfert entre sections	1 700,00 €	25 251,17 €		500,00 €
Chap 041- Opérations patrimoniales	21 826,64 €	21 826,64 €		0,00 €
R001- Déficit reporté N-1	150 468,85 €	150 468,85 €		185 797,45 €
Total Dépenses d'Investissement (cumulé avec N-1)	1 003 780,13 €	797 173,04 €	48 153,04 €	1 417 382,49 €

Les **enjeux liés au développement durable et à la transition écologique** ont défini deux investissements importants prévus en autorisations de programme, dont les travaux de réalisation sont inscrits au projet de budget primitif 2025 :

- création de la liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du baugé (AP à réviser à 363 482 € avec un CP 2025 de 350 000 €) : ce projet, lauréat du plan France Relance Vélo, s'inscrit dans le cadre du développement des mobilités douces sur le territoire communal ; il comprend également dans sa phase 1 un réaménagement du parvis du château, rue pasteur, afin de permettre le passage de la liaison cyclable.

- extension et rénovation de la mairie (AP à réviser à 394 901,20 € avec un CP de 385 000 € : ce projet comprend l'extension de l'accueil du public et des travaux de rénovation visant à améliorer la performance thermique du bâtiment (changement des menuiseries, isolation extérieure du bâti), et devrait permettre d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des élus et des services. En phase 2, une modernisation de la salle du conseil municipal et des mariages est également prévue.

Des **études** restent engagées sur le projet de budget primitif, **toujours en lien avec les enjeux de transition écologique** :

- étude thermique et étude de faisabilité géothermique de deux sites communaux, mairie et complexe sportif gymnase-dojo (10 501,92 €) : ces études devraient permettre, en plus d'orienter des travaux de réhabilitation des bâtiments concernés, de définir des modes de chauffage pertinents et permettant la réalisation d'économies d'énergie

- étude de l'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg (59 082 €), avec notamment des objectifs de végétalisation, de décarbonisation et de promotion des mobilités douces

L'**amélioration de l'environnement et du cadre de vie des habitants** oriente également les dépenses d'investissement avec les opérations suivantes :

- aménagement pêche famille à l'étang du gué mulet, en partenariat avec la fédération de pêche (10 000 €)

- finalisation de l'aménagement du cimetière (AP à réviser à 87 000 € avec un CP 2025 de 22 000 €) subventionné par la DETR, avec végétalisation des espaces publics, suite à la rénovation des allées principales sur l'exercice 2024

- aménagement de la voirie, des trottoirs et des stationnements, avec notamment : sécurisation d'une intersection au Baugé avec la mise en place d'un îlot central (2 550 €), création de places de parking enherbées sur le site de l'étang du gué mulet (19 342,80 €), écluses asymétriques rue du 11 novembre (30 000 €), rénovation des trottoirs rue de Vilmorin (35 000 €), création d'un passage piéton PMR avenue Tribout (7 500 €)

Des travaux de **rénovation des équipements communaux** sont prévus au budget primitif :

- pôle sportif : rénovation de la toiture du tennis couvert (15 000 €), sonorisation du gymnase (3 905 €), défibrillateur extérieur (2 800 €)
- pôle scolaire : rénovation des portes automatiques du restaurant scolaire (9 000 €), rénovation de la chaudière bois (12 321,32 €)

Ainsi que des actions dans le **domaine de la culture et du patrimoine** :

- médiathèque : éclairage extérieur (2 082 €), réagencement des espaces lecture (1 500 €)
- création d'un parcours nogentais retraçant l'histoire de la commune et mettant en valeur certains éléments patrimoniaux (9 000 €)
- Mise en œuvre de la Micro-folie (44 700 €)

Enfin, comme évoqué, le projet de budget primitif prend en compte les **dépenses d'investissement relatives au fonctionnement quotidien des services** :

- matériel informatique et logiciels métiers : 17 000 €
- matériel divers services techniques : 5 000 €

Recettes d'investissement

Chapitres budgétaires	BP 2024	CA 2024	RàR 2024	BP 2025
Chap 10- Dotations, fonds divers, réserves	465 271,90 €	473 733,45 €		502 563,93 €
Chap 13- Subventions d'investissement	178 156,59 €	82 959,60 €	95 196,99 €	367 241,96 €
Chap 16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	250,00 €		0,00€
Chap 021- Virement section de fonctionnement	275 000,00 €	0,00 €		420 000,00 €
Chap 024- Produits des cessions	50 000,00 €	0,00 €		100 000,00 €
Chap 040- Op d'ordre de transfert entre sections	13 525,00 €	32 605,90 €		27 576,60 €
Chap 041- Opérations patrimoniales	21 826,64 €	21 826,64 €		
Total Recettes d'Investissement (cumulé avec N-1)	1 003 780,13 €	611 375,59 €	95 196,99 €	1 417 382,49 €

Les **recettes de la section d'investissement** s'articulent principalement autour des deux grandes masses budgétaires : les dotations, fonds divers et réserves (composés notamment par les excédents de fonctionnement capitalisés), ainsi que les subventions d'investissement : subventions de l'état, appels à projets des différents partenaires publics (département, région, communauté de communes).

Conformément aux choix de l'équipe municipale, le **financement des dépenses d'investissement** s'effectue ainsi prioritairement **sur fonds propres, avec recherche de financements, et sans recourir à l'emprunt** afin de poursuivre le désendettement progressif de la commune en prévision du projet d'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg en cours d'élaboration.

Les **dotations, fonds divers et réserves** se composent principalement de l'affectation d'une part du résultat 2024 de la section de fonctionnement, à hauteur de 422 563,93 € (excédents de fonctionnement capitalisés) auxquels s'ajoutent le FCTVA et les recettes liées à la taxe d'aménagement.

Une attention particulière doit toujours être portée sur la section de fonctionnement, afin de ne pas amputer les capacités d'investissement sur fonds propres de la commune et de limiter le recours à l'emprunt pour les prochains projets d'envergure.

Les **subventions d'investissement** attendues sur l'exercice se montent à 367 241,96 euros, et concernent principalement les opérations suivantes :

- extension et rénovation de la mairie
- création de la liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé
- aménagement du cimetière

Des subventions pour des opérations de moindre envergure restent également encore à percevoir : études thermiques et géothermiques, acquisitions des balises individuelles, etc. Des demandes d'aides ont été déposées début 2025 pour de nouvelles opérations, comme par exemple la création de chicanes asymétriques rue du 11 novembre pour réduire la vitesse des véhicules, la rénovation des trottoirs rue de Vilmorin, le parcours nogentais, la Micro-Folie.

Débats autour du rapport relatif au budget principal

Au cours de la présentation, Monsieur le Maire commente le contexte macro-économique et notamment le climat anxiogène actuel avec les conflits géopolitiques et l'instabilité politique. Monsieur le Maire souligne la baisse globale des dotations et subventions aux collectivités, en citant par exemple les difficultés rencontrées par les départements.

Concernant l'état de la dette, Monsieur le Maire précise que sur 5 ans, la commune a réalisé 2.5 M d'euros d'investissements, sans contracter d'emprunt.

Madame l'adjointe au maire Dominique Denis précise que la progression des recettes de fonctionnement est notamment due à la fiscalité (+3.8 % sur les bases prévisionnelles et +1 % sur les taux d'imposition locale), et aux produits des services comme la cantine et la garderie périscolaire.

Concernant les orientations 2025 et notamment les dépenses liées aux domaines de l'enfance-jeunesse, Madame l'adjointe au maire aborde la baisse des effectifs de l'école maternelle et la fermeture éventuelle d'une classe à la rentrée prochaine. Elle précise qu'une réflexion est actuellement menée pour l'accueil de « toutes petites sections », qui pourrait permettre de conserver la 4^{ème} classe.

Concernant les recettes prévisionnelles 2025, le rapport est construit autour de la hausse annoncée des bases prévisionnelles de 1.7 %, et du maintien des taux des taxes locales. Il sera néanmoins proposé d'augmenter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour lequel les communes peuvent désormais agir sans impacter les autres taux.

En l'absence d'autre question ou remarque, Madame Dominique Denis poursuit la présentation du rapport, et aborde la partie consacrée au budget annexe Eau et Assainissement.

Budget annexe Eau et Assainissement

Résultats de l'exercice 2024

Section d'exploitation			Section d'Investissement		
	2023	2024		2023	2024
Recettes	136 714,89 €	139 616,86 €	Recettes	163 192,23 €	157 024,72 €
Dépenses	159 950,93 €	175 159,46 €	Dépenses	152 877,13 €	94 685,45 €
Résultat Exercice	-23 236,04 €	-35 542,60 €	Résultat Exercice	10 315,10 €	62 339,27 €
Résultat N-1 reporté	168 111,47 €	144 875,43 €	Résultat N-1 reporté	456 450,58 €	466 765,88 €
Résultat cumulé	144 875,43 €	109 332,83 €	Résultat cumulé	466 765,88 €	529 104,95 €

Le **compte administratif provisoire 2024** donne les résultats suivants :

Hors résultat reporté de l'année N, le résultat budgétaire de l'exercice 2024 de la **section d'exploitation** sera clôturée en déficit, à hauteur de - 35 542,60 €. Le résultat cumulé est en recul par rapport à l'exercice précédent et s'établira à la baisse à **109 332,83 €**.

En effet, bien que les recettes d'exploitation aient légèrement augmenté de +2,12 % (soit + 2 901,97 €), les dépenses ont augmenté de manière plus rapide, à hauteur de +9,51 % (soit + 15 208,53 €). Si les charges à caractère général ont été stables par rapport à l'exercice précédent, et s'établissent à 20 647,74 €, elles prennent en compte la fourniture du kit d'économies d'eau pour 12 321 €. La dotation aux amortissements a augmenté de 17 521,73 €.

En **section d'investissement**, le **résultat cumulé** sera excédentaire à hauteur de **529 104,95 €**. Les principales dépenses réalisées concernent l'analyse réglementaire des risques de défaillance du système d'assainissement, la rénovation de la clôture du forage d'eau potable au Bauge, la reprise d'un branchement d'eaux usées.

Les orientations budgétaires 2025 présentées dans le présent rapport ont été élaborées sur une **proposition d'affectation des résultats** comme suit :

Résultat Exploitation 2024 – montant à affecter :	109 332,83 €
Recettes Exploitation 2025 – excédent reporté (c/ 002) :	109 332,83 €
Résultat Investissement 2024 – montant à affecter :	529 104,95 €
Recettes Investissement 2025 – excédent reporté (c/ 001) :	529 104,95 €

Evolution des niveaux d'épargne 2023-2024

	CA 2023	CA 2024 estimé
Excédent de fonctionnement reporté N-1	168 111,47 €	144 875,43 €
Recettes réelles de fonctionnement	89 125,34 €	92 027,31 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	257 236,81 €	236 902,47 €
Dépenses réelles de fonctionnement	22 960,94 €	20 647,74 €
Marge brute ou épargne de gestion	234 275,87 €	216 254,73 €
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €
Epargne brute	234 275,87 €	216 254,73 €
Capital de la dette DI chapitre 16	25 474,90 €	25 474,90 €
Epargne nette	208 800,97 €	190 779,83 €

Baisse des niveaux d'épargne en 2024 malgré la légère augmentation des recettes réelles de fonctionnement (+3 000 €) et la légère baisse des dépenses réelles (- 2000 €), en raison de la diminution de l'excédent de fonctionnement reporté N-1 (-23 000 €)

L'**épargne brute** s'établit à **216 254,73 € (soit -18 000 € environ)**.

L'**épargne nette**, qui correspond aux **marges de manœuvre en matière d'investissement après remboursement du capital de la dette**, recule et s'établit à **190 779,83 €**.

Etat de la dette

	CA 2023	CA 2024
Capital restant dû au 01/01/N	282 482,52 €	257 007,62 €
Remboursement capital de la dette	25 474,90 €	25 474,90 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	257 007,62 €	231 532,72 €
Variation de l'encours		
Encours de la dette en € / habitant	98,39 €	88,88 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	2,88	2,52
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,10	1,07

Les **emprunts contractés par la commune sur le budget annexe** correspondent à quatre opérations d'équipement, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie :

- construction de la station d'épuration : total des avances de 378 019 €
- réhabilitation des boîtes de branchement au Baugé : avance de 21 362 €
- travaux d'assainissement au Baugé : avance de 26 755 €
- réhabilitation d'une canalisation eaux usées : avance de 43 030 €

À la clôture de l'exercice 2024, l'**encours de la dette du budget annexe** s'établit à **88,88 € par habitant**, en deçà du niveau moyen national (204 € par habitant).

Sur l'exercice 2025, la dette à rembourser sera de 25 474,90 €.

Les investissements réalisés depuis le début du mandat s'effectuent sur fonds propre, permettant le **désendettement progressif de la commune**.

Section d'exploitation

La **section d'exploitation du budget annexe primitif** s'équilibre à hauteur de **263 524,60 € HT**, compris l'excédent reporté N-1 de 109 332,83 €.

En plus des charges et recettes liées au fonctionnement des services publics d'eau potable et d'assainissement à la charge de la commune, le budget primitif prend en compte **la réforme des redevances de l'agence de l'eau**. En effet la commune devient assujettie aux redevances suivantes : **redevance pour la performance des réseaux d'eau potable** et **redevance pour la performance du système d'assainissement collectif**. Le délégataire percevra des contre-valeurs par le biais de la facturation aux usagers, les reversera à la commune qui pourra alors d'acquitter des nouvelles redevances.

Dépenses d'exploitation

Chapitres budgétaires	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Chap 011- Charges à caractère général	97 000,00 €	20 647,74 €	68 000,00 €
Chap 63- Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Chap 65- Autres charges de gestion courante	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
Chap 67- Charges exceptionnelles	5 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Chap 68- Dotations aux amortissements	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Chap 022- Dépenses imprévues	7 693,14 €	0,00 €	6 447,85 €
Chap 042- Opérations d'ordre transfert en sections	159 311,72 €	153 311,72 €	154 676,75 €
Total Dépenses d'exploitation	271 404,86 €	175 159,46 €	263 524,60 €

Les **dépenses prévisionnelles** prennent en compte les orientations suivantes :

- ligne budgétaire pour la prise en charge des entretiens et réparations des réseaux, à hauteur de 52 000 €
- acquittement des redevances de performance auprès de l'agence de l'eau, à hauteur de 30 000 €
- amortissements des investissements réalisés par la commune, à hauteur de 154 676,75 €

Recettes d'exploitation

Chapitres budgétaires	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Chap 002- Résultat reporté	144 875,43 €	144 875,43 €	109 332,83 €
Chap 70- Vente de produits fabriqués	70 000,00 €	82 736,43 €	100 000,00 €
Chap 74- Subventions d'exploitation	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 75- Autres produits d'exploitation	6 939,88 €	9 290,88 €	6 602,22 €
Chap 042- Opérations d'ordre transfert entre sections	47 589,55 €	47 589,55 €	47 589,55 €
Total Recettes d'exploitation	271 404,86 €	284 492,29 €	263 524,60 €

En plus de l'excédent reporté, les **recettes prévisionnelles** s'articulent avec :

- recettes liées à la part communale (surtaxe) et aux contre-valeurs liées aux redevances de performance, perçues sur les facturations d'eau potable et d'assainissement collectif, à hauteur de 100 000 €
- redevances annuelles versées par le délégataire en charge de la gestion des services, à hauteur de 6 602,22 €
- amortissements des subventions reçues pour les investissements, à hauteur de 47 589,55 €

La part communale perçue sur les facturations d'eau potable et d'assainissement a été instaurée en 2012 ; sa part fixe et sa part variable applicable à la consommation sont inchangées depuis leur mise en place.

Sections d'investissement

La **section d'investissement du budget primitif** est construite autour d'orientations budgétaires déterminée par l'équipe municipale, auxquels s'ajoutent les investissements nécessaires au fonctionnement des services publics d'eau potable et d'assainissement à la charge de la commune. La section s'équilibre à **692 444,70 €**.

Dépenses d'investissement

Chapitres budgétaires	BP 2024	CA 2024	RàR 2024	BP 2025
Chap 16- Emprunts et dettes assimilées	30 000,00 €	25 474,90 €		30 000,00 €
Chap 20- Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	4 166,00 €	15 023,00 €	100 000,00 €
Chap 21- Immobilisations corporelles	100 000,00 €	17 455,00 €	41 252,16 €	120 000,00 €
Chap 23- Immobilisations en cours	330 000,00 €	0,00 €	144 616,64 €	370 000,00 €
Chap 020- Dépenses imprévues	18 487,85 €	0,00 €		24 855,15 €
Chap 040- Opérations d'ordre transfert entre sections	47 589,55 €	47 589,55 €		47 589,55 €
Total Dépenses d'Investissement	626 077,40 €	94 685,45 €	200 891,80 €	692 444,70 €

Les enjeux liés à la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement sous-tendent les investissements inscrits au projet de budget primitif 2025, avec notamment les actions suivantes :

En matière d'assainissement collectif

- suite aux arrêtés préfectoraux de mise en œuvre pour la remise en conformité du système épuratoire, des travaux ont été réalisés sur la station d'épuration pour transformer le petit silo intégré au bâti de la station en volume de stockage supplémentaire afin de diminuer le volume des déversements en milieu naturel après pré-traitement lors d'événements pluviométriques importants ; ils seront pris en charge financièrement sur l'exercice 2025 (41 252,16 € HT)

En matière d'eau potable

- suite aux préconisations du délégataire, afin de lutter contre les fuites sur réseaux, des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable sont prévus au budget primitif :

* rue de Vilmorin, en amont des travaux de voirie qui seront réalisés par la communauté de communes (56 958 € HT),

* rue du Gué Mulet (87 656,64 € HT), toujours en amont de travaux de voirie

- en conformité avec la réglementation, l'inspection télévisée décennale du forage d'eau potable des sacrés est prévue au budget primitif (6 820,20 € HT)

Enfin, le projet de budget primitif comprend la fin des études pour les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, réalisés en groupement de commandes avec la communauté de communes, en prévision des transferts de compétence (8 202,88 €). En ce qui concerne, le schéma directeur d'assainissement, des investigations complémentaires (ITV et tests à la fumée) sont envisagées par le bureau d'études et pourraient entraîner des frais complémentaires.

Pour rappel, ces schémas directeurs permettront d'établir des programmes pluriannuels de travaux, tant sur les réseaux d'eau potable que sur les réseaux d'assainissement collectif, et devraient permettre à moyen terme d'améliorer leur performance en ciblant les secteurs avec les canalisations les plus critiques.

Ainsi les travaux réalisés pour le schéma directeur d'eau potable ont mis en évidence des tronçons pouvant présenter des risques liés aux CVM. Une campagne d'analyse pourrait être lancée sur 2025, en partenariat avec le délégataire selon le plan d'actions défini par l'ARS, pour un montant prévisionnel de 15 000 € HT.

Recettes d'investissement

Chapitres budgétaires	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Chap 001- Solde d'exécution reporté	466 765,68 €	466 765,68 €	529 104,95 €
Chap 040- Opérations d'ordre transfert entre sections	159 311,72 €	153 311,72 €	154 676,75 €
Chap 13- Subventions d'investissement	0,00 €	3 713,00 €	8 663,00 €
Total Recettes d'Investissement	626 077,40 €	623 790,40 €	692 444,70 €

Le programme d'investissements prévu au budget primitif 2025 est financé par les **recettes prévisionnelles de la section**, réparties autour des masses budgétaires suivantes :

- solde de la subvention DETR obtenue en 2024 pour la transformation du petit silo de la station d'épuration en volume de stockage complémentaire, à hauteur 8 663 €
- amortissements des investissements réalisés par la commune, à hauteur de 154 676,75 €
- solde d'exécution reporté de la section d'investissement, à hauteur de 529 104,95 €

Débats autour du rapport relatif au budget annexe

Au cours des débats, Monsieur Frédéric Gosselin aborde la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif, et précise que des tests à la fumée et des ITV complémentaires sont envisagés par le bureau d'études. Ces investigations ne sont pas chiffrées pour le moment. Monsieur le Maire souligne la technicité des dossiers assainissement et eau potable.

En l'absence d'autre question ou remarque, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire, et de Madame Dominique DENIS, adjointe au maire en charge des finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le rapport sur les orientations budgétaires 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base du rapport annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le maire à prendre toute décision et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11/ Informations par délégations

Madame l'adjointe au maire Maryse TRIPIER présente le bilan d'activités 2024 de la médiathèque :

- 562 inscrits : 254 enfants et 308 adultes, soit 388 habitants de la commune et 174 hors commune
- 6 234 documents prêtés dont 363 jeux
- 610 personnes accueillies lors d'activités : 224 personnes sur 12 animations ; 386 visiteurs répartis sur 8 expositions, auxquels s'ajoutent 271 scolaires
- 45 accueils de classes ; 5 interventions à l'école élémentaire de Montbouy et 1 accueil de l'école maternelle de Pressigny les Pins
- 22 accueils pour la Petite Enfance (relais Petite Enfance, Halte-garderie, Micro-Crèche)

Madame l'adjointe au maire Maryse TRIPIER fait le point sur les actions culturelles en cours ou à venir :

- Cinéma dans mon village le 06 mars
- Exposition en cours à la médiathèque « A la découverte du Manga »
- Les concerts de poche avec des ateliers à destination des scolaires (maternelle et élémentaire), du collège, de la garderie périscolaire et à la médiathèque, soit 8 ateliers, et un concert final le dimanche 16 mars à l'espace des étangs
- La mise en œuvre du parcours nogentais avec 10 tablettes de lecture réparties sur le territoire communal pour présenter l'histoire de la commune, un point d'intérêt, etc. et renvoi sur le site internet.

Madame l'adjointe au maire Maryse TRIPIER aborde également les différents outils de communication :

- La prochaine distribution du bulletin municipal n°19 fin mars
- Les statistiques de Panneau Pocket pour l'année 2024 avec 320 panneaux publiés et 130 849 lectures
- Les publications réalisées sur les autres supports (315) consacrées aux informations administratives, aux actions et manifestations organisées par la commune, aux informations associatives (92)

Madame l'adjointe au maire Maryse TRIPIER rappelle également le repas des anciens organisé par le CCAS avec 170 inscrits.

Monsieur l'adjoint au maire Jean-François LEFEBURE fait le point sur les travaux en cours :

- Pour la liaison douce, les travaux de gros œuvre réalisés devant le parvis du château, rue Pasteur, sont bientôt terminés.
- Les travaux de canalisation d'eau potable rue du gué mulot sont également en cours de finition ; une rupture de canalisation a entraîné l'inondation de deux riverains, et a obligé à interrompre la circulation pour pouvoir réparer. La remise en eau de la nouvelle canalisation nécessitera des coupures d'eau sur trois jours.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil de son prochain rendez-vous avec La Poste et craint que celui-ci lui ait été demandé pour aborder une éventuelle fermeture du bureau de poste.

Monsieur le Maire informe également le conseil de la préparation d'une manifestation pour célébrer les 80 ans de la Libération le samedi 23 août prochain, avec reconstitutions, véhicules d'époques, etc.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Maire clôt la séance.

Fin de séance : 21h45

Le Maire,
Philippe MOREAU

Le secrétaire de séance,
Christine OUTREVILLE

